

Paris, le 15 mai 2015

## **COP 2015 - GLOBAL COMPACT IEC TELECOM ID 14156**

Madame, Monsieur,

Le Groupe IEC Telecom ID 14156, demeure totalement et entièrement acquis aux éléments fondateurs de GC et aux principes fondamentaux (listés ci-dessous) qui se doivent de régir notre quotidien.

Par la présente, je vous confirme, que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir au quotidien pour :

- La mise en place d'actions réelles au sein de nos entreprises
- La communication auprès de nos employés, pour qu'ils prennent conscience de cette démarche

Nous confirmons, par ailleurs, par la présente, soutenir en 2015 et au-delà, chaque principe dicté ci-dessous en matière de:

### **DROITS DE L'HOMME**

Principe 1: promotion et respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

- L'homme et la Femme sont au cœur de nos soucis et ils représentent l'actif le plus important de notre Groupe. Je le leur ai encore dit, de vive voix lors de mes récents voyages à Dubai – Emirats Arabes Unis et Kaboul - Afghanistan.

Principe 2: nous veillons à ne pas nous rendre complices de violations des droits de l'homme.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Principe 3: respect de la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

- Selon les pays dans lesquels nous offrons, le droit de représentation collective existe et dans d'autres non. Nous ne serons jamais contre la représentation collective des salariés ni contre la liberté d'association.

Principe 4: nous voulons contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

- Tous nos employés sont recrutés selon les normes du BIT et libres de circulation sans entrave concurrentielle. Nous adoptons les lois du travail de chaque pays dans lesquels nous avons une filiale.

Principe 5: nous voulons contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

- Nous ne recruterons jamais un enfant ou un adulte en dessous de l'âge légal en vigueur en France et cette limite prévaut sur celle des pays qui auraient une réglementation moins stricte et dans lesquels nous avons des entreprises.

Principe 6: nous voulons contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour rappel, le groupe est constitué de 70% de femmes. En effet sur 100 employés, près de 70 sont des femmes et à poste équivalent, leur salaire est totalement identique à celui des hommes.

## **ENVIRONNEMENT**

Principe 7: nous appliquons une approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

- Nous avons un tri sélectif au sein de nos entreprises.
- Nos patrons de filiales sont acquis à ce mouvement et montrent quotidiennement l'exemple.

Principe 8: nous voulons prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: nous voulons favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Nous recommandons de ne pas imprimer nos emails.

### **Dégagement de responsabilité /Disclaimer**

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.  
*Think of the environment before printing this mail.*

- Nous avons réduit à une ligne le DISCLAIMER ce qui réduit de 20% la longueur des emails imprimés et donc d'autant en quantité de papier imprimé.

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Principe 10: nous agissons contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Nous avons écrit un code d'éthique et l'avons publié sur notre site internet. Il peut être téléchargé ici <http://www.iec-telecom.com/wp-content/uploads/2014/11/Code-of-Ethics-IEC-Telecom-Group.pdf>

**Implication de l'entreprise pour les organisations humanitaires.**

Tous les ans, la société verse des dons à plusieurs organisations humanitaires notamment françaises.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de notre entière motivation à faire admettre au plus grand nombre, les 10 principes dictés ci-dessus.



EUR GRANNEC

PRESIDENT